

1999-04-22

Procès-verbal de la 288^e réunion de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, tenue dans la salle d'audiences publiques, bureaux de la CCEA, au 280, rue Slater, Ottawa (Ontario), le jeudi 22 avril 1999, à compter de 8 h 30.

Présents :

Absent :

Mme A. J. Bishop, présidente de la séance M. A.J. Carty
M. C.R. Barnes
M. Y.M. Giroux
M. A.R. Graham

P. Marchildon, secrétaire
A. Nowack, conseillère juridique principale par intérim
B. Gerestein, rédacteur du procès-verbal

Les conseillers de la Commission sont A. Alwani, J. Blyth, D. Cochrane, L. Colligan, M. Duncan, P. Flavelle, F. Harrison, R. Irwin, B. Howden, R. Leblanc, R. McCabe, K. Pereira, H. Rabski, M. Taylor, P. Thompson, T. Viglasky, J. Waddington et B. Zgola.

Présidente et secrétaire

1. La présidente agit à titre de présidente de la séance, et le secrétaire de la Commission fait fonction de secrétaire; le chef du Groupe des services à la Commission fait fonction de rédacteur du procès-verbal.

Présentation des commissaires

2. La présidente présente les commissaires et souhaite la bienvenue au public.

Ouverture de la séance

3. Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé (BMD 99-39) et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme légalement constituée pour le traitement de toutes les affaires qui pourraient être soulevées.

4. Le secrétaire fait observer que, depuis la réunion du 25 mars 1999, les documents BMD 99-39 à BMD 99-59 ont été distribués aux commissaires. Ils sont décrits plus en détail à l'annexe A du présent procès-verbal.

Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour révisé, BMD 99-40.1, est adopté tel que présenté. La présidente fait observer que deux points ont été supprimés de l'ordre du

jour initial (BMD 99-40), soit l'étude préliminaire sur les réacteurs AECL MAPLE 1 et 2, à Chalk River (BMD 99-48 à 99-48.2), et l'étude préliminaire du rapport des agents de la CCEA sur les permis reliés au radium (BMD 99-58). La présidente précise que les points relatifs à EACL ont été supprimés parce que l'intervenant n'a pas respecté le délai de présentation de la demande à la CCEA, soit le 1^{er} avril 1999.

DÉCISION

Liste préliminaire des points à l'ordre du jour de la réunion du 22 avril 1999 de la Commission

6. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, la dernière liste préliminaire des points à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission, qui doit se tenir les 19 et 20 mai 1999; réf. : BMD 99-41.1.

Procès-verbal de la 287^e réunion de la Commission, tenue le 25 mars 1999

7. À la suite d'une motion dûment proposée et appuyée, la Commission approuve le procès-verbal de la 287^e réunion; réf. : BMD 99-42.

DÉCISION

Suivi des réunions précédentes

8. La Commission reçoit, à titre d'information, le rapport des questions découlant des réunions précédentes, dont la liste figure dans le BMD 99-43.

Rapport des faits saillants

9. Les commissaires passent en revue le rapport des faits saillants n° 1999-4 avec les agents, qui fournissent des mises à jour; réf. : BMD 99-44 et BMD 99-44.1.

Réacteurs de puissance : En réponse à la question d'un commissaire à propos de la procédure des essais de conformité du passage à l'an 2000 de la centrale nucléaire Bruce B, les agents expliquent que les horloges ont été avancées à quelques secondes avant minuit, le 31 décembre 1999, et que les essais ont été réalisés après la transition simulée à l'an 2000.

État des questions juridiques

10. Les commissaires passent en revue avec la conseillère juridique principale par intérim le rapport sur l'état des questions juridiques; réf. : BMD 99-45.

Prochaines réunions de la Commission

11. Les prochaines réunions de la Commission se tiendront les 19 et 20 mai 1999, et le 17 juin 1999, à Ottawa (Ontario); les dates limites de réception des mémoires pour ces réunions sont le 28 avril et le 27 mai, respectivement.

Denison Mines Limited – Installations minières Denison et Stanrock

12. P. Farmer et A. Rickaby, de Denison Mines Limited, à Toronto (Ontario) donnent un exposé à partir des BMD 99-46.1 et BMD 99-47.1 sur la demande de modification des permis de déclassement des installations minières Denison et Stanrock Mines, situées près d'Elliot Lake (Ontario). A. Rickaby présente un aperçu des sites miniers, tels qu'ils étaient auparavant et tels qu'ils sont aujourd'hui. Il explique que la société s'emploie à rendre les sites de nouveau utilisables. Il souligne les mesures entreprises pour déclasser les sites et fait remarquer que les concentrations d'effluents diminuent et que les niveaux de radiation ont été réduits à des taux acceptables. Il mentionne que la société a consacré environ 52 M \$ aux travaux de déclassement depuis la date de présentation de la demande à cet effet, et qu'elle croit que le programme mis en œuvre assurera la protection de l'environnement à long terme. A. Rickaby ajoute que les résultats des travaux de déclassement respectent les prévisions à ce jour, que la nappe d'eau sur les résidus permet d'exercer un contrôle efficace de la génération d'acide, que la radioactivité des effluents respecte les niveaux prévus, et que les bassins de filtration du site Stanrock fonctionnent mieux ou aussi efficacement que prévu. Il conclut en demandant que les permis de déclassement soient modifiés pour les deux installations.

Les agents de la CCEA font un exposé sur ces demandes en utilisant les BMD 99-46 et BMD 99-47. À propos du site Denison, les agents soulignent l'importance des modifications demandées pour le permis et font remarquer que le permis du site Stanrock requiert aussi des modifications, moins importantes cependant que celles du permis du premier site.

En réponse à la question d'un commissaire à propos du trust de réclamation qui a été formé, P. Farmer explique que le trust aura une valeur d'environ 2 M \$ et ajoute que Denison a souscrit une assurance de 100 M \$ pour couvrir les coûts des réparations nécessaires dans l'éventualité de dommages résultant du bris d'un bassin. P. Farmer déclare aussi que Denison est tenue par obligation légale à l'entretien des bassins dont elle a pas l'intention de retourner les titres de propriété au gouvernement provincial de l'Ontario d'ici vingt à trente ans, ce qui la dégage alors de toute obligation ultérieure.

B. Lloyd, de Northwatch, fait un exposé sur les demandes en question en utilisant les BMD 99-46.2 et 99-47.1. Elle fait remarquer que les décisions sont prises au coup par coup et se dit préoccupée par la procédure suivie. Elle analyse certaines des conclusions tirées du rapport de la commission de l'ACEE, y compris les critères de satisfaction, le changement climatique et la collecte de données, la mise en œuvre d'un programme de surveillance intégré, et le besoin de garanties financières et de plans d'intervention en cas d'urgence. B. Lloyd fait remarquer certains commentaires exprimés dans le BMD 99-46 à propos des points encore en suspens, et souligne certaines différences entre le contenu de l'actuel BMD et ce qui a été proposé au moment de l'étude préliminaire. Elle commente les modifications proposées aux zones faisant l'objet des permis et ajoute que la société doit développer des stratégies de contrôle de l'intensité du rayonnement gamma. Elle conclut en déclarant que, à première vue, elle ne s'oppose pas aux modifications demandées aux permis, mais croit que les travaux prévus devraient être achevés avant que les modifications demandées soient accordées. Elle suggère à la Commission de faire participer plus activement les résidents de la région au processus décisionnel.

En réponse à une question d'un commissaire sur les modifications proposées pour les limites des sites, A. Rickaby explique que les changements de zone sont dus à des fuites survenues à la fin des années 1950 et 1960, qui ont contaminé jusqu'à un certain point les terres humides. La société ne compte pas entreprendre de travaux dans les zones affectées, car leur décontamination entraînerait plus de dommages environnementaux qu'elles n'en présentent déjà. Les agents précisent qu'aucune décision n'a été prise à ce jour et que cette question demeure à l'étude; les stratégies suggérées par B. Lloyd sont actuellement analysées par les agents et d'autres organismes.

B. Lloyd déclare que le public devrait participer davantage à la procédure liée à l'obtention des permis et demande que les propositions soient présentées au public avant qu'une décision soit prise. P. Farmer fait remarquer que Denison a organisé une journée portes ouvertes et que la société a présenté un exposé au conseil municipal. Il ajoute qu'il ne croit pas que les préoccupations du public soient telles qu'il soit nécessaire de le faire participer davantage au processus décisionnel. En réponse à une question d'un commissaire sur la surveillance du site, A. Rickaby précise qu'un contrôle annuel sera effectué et que des poissons échantillons seront analysés tous les cinq ans, et ce jusqu'à ce que la société puisse démontrer que le bassin versant de la rivière Serpent est entièrement protégé. À l'égard de l'assurance et de la disponibilité à long terme des ressources financières requises pour parer aux dommages éventuels, les agents de la CCEA expliquent que Denison a conclu des ententes avec le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, et a pris des dispositions financières

1999-04-22

auprès de ses créanciers. P. Farmer précise que la société est couverte par une assurance de 100 M \$ qu'elle renouvelle annuellement, assurance négociée entre Denison et les gouvernements.

À propos du changement climatique et d'autres points soulevés par B. Lloyd, les agents déclarent que ces éléments doivent être approfondis et pris en considération au moment où la société demandera l'autorisation d'abandonner les sites.

(Suite aux points 23 et 24)

Université McMaster

13. Les commissaires entendent aux fins d'étude l'exposé de F. Saunders, de l'Université McMaster, à Hamilton (Ontario) sur le renouvellement du permis d'exploitation du réacteur de recherche de l'université; réf. : BMD 99-49.1. F. Saunders donne de l'information sur les produits et services de l'installation, les objectifs du soutien de l'exploitation et la viabilité de l'installation à long terme, ainsi que les questions prioritaires.

Les agents de la CCEA font un exposé sur la demande en utilisant le BMD 99-49 et les acétates joints. Ils concluent que le rendement global est acceptable, que les risques actuels pour le public et les travailleurs sont peu élevés, et que les risques futurs semblent également peu élevés.

(Suite au point 25)

(La séance est levée à 10 h pour une pause de 15 minutes.)

TRIUMF

14. La présidente déclare que M. Barnes lui a signalé que, en raison d'un conflit d'intérêts possible créé par la relation entre le demandeur et l'Université de Victoria, il ne participera ni à la discussion ni aux délibérations sur les points 14 et 15.

Les commissaires entendent aux fins d'étude l'exposé des agents de la CCEA sur la demande de TRIUMF, société de Vancouver (Colombie-Britannique) en vue d'une modification possible du permis de mise en service, soit l'autorisation de passer à la Phase IV de la procédure de mise en service de l'installation ISAC (Isotope Separator and Accelerator); réf. : BMD 99-50 et acétates joints.

Un commissaire demande s'il existe des conditions préalables à l'obtention d'un permis faisant l'objet de la discussion. Les agents indiquent que

certains points, dont la formation, nécessitent plus de préparation de la part du demandeur et que, par conséquent, ils ne proposent pas d'autres conditions.

(Suite au point 26)

British Columbia Cancer Agency – Installation nucléaire d'accélérateur de particules à vocation médicale

15. Les commissaires entendent aux fins d'étude un exposé des membres de la CCEA sur la demande de renouvellement du permis d'exploitation de l'accélérateur de particules à vocation médicale présentée par la British Columbia Cancer Agency de Vancouver (Colombie-Britannique). L'accélérateur est situé dans les installations de TRIUMF; réf. : BMD 99-51.

(Suite au point 27)

British Columbia Cancer Agency - Vancouver Island Cancer Centre

16. Les commissaires entendent aux fins d'étude un exposé des membres de la CCEA sur la demande de délivrance de la British Columbia Cancer Agency de Vancouver (Colombie-Britannique), qui souhaite être autorisée à construire une installation nucléaire d'accélérateur de particules au Vancouver Island Cancer Centre de Victoria (Colombie-Britannique); réf. : BMD 99-52.

(Suite au point 28)

COGEMA Resources Inc. – Projet McClean Lake

17. Les commissaires entendent aux fins d'étude l'exposé présenté par A. de Bourayne, R. Pollock et J. Rowson, de COGEMA Resources Inc., à Saskatoon (Saskatchewan) sur la demande de la société pour modifier le permis d'exploitation de l'installation minière du projet McLean Lake de façon à autoriser l'exploitation de l'installation de gestion des résidus JEB et de l'usine de concentration JEB, situé dans le nord de la Saskatchewan; réf. : BMD 99-53.1 et acétates joints. A. de Bourayne souligne son engagement personnel et celui de la société à exploiter l'installation de telle façon que les mesures requises soient mises en place pour protéger le public, les travailleurs et l'environnement. Il présente l'exposé donné par ses collègues. J. Rowson décrit l'installation et son état de préparation opérationnelle, présente l'organigramme de l'exploitation du projet de McClean Lake et donne des précisions sur la formation du personnel. R. Pollock présente les aspects relatifs à la radioprotection; les limites de doses et les niveaux cibles; la protection environnementale et les autres

1999-04-22

points relatifs à l'environnement, à la santé et aux programmes de sûreté; le déclassement et les garanties financières. A. de Bourayne poursuit l'exposé en parlant de la gestion de COGEMA Resources, y compris la mise en œuvre de la gestion du changement, la procédure d'évaluation de la gestion et les relations avec les organismes de réglementation.

Les agents de la CCEA font un exposé sur la demande en question en utilisant le BMD 99-53. Ils présentent des points généraux, une description du projet, les mesures de radioprotection, les aspects environnementaux, la gestion des résidus, les méthodes de contrôle et la conformité aux normes. Ils expliquent ensuite les modifications importantes que l'on propose d'apporter au permis d'exploitation de l'installation.

Les commissaires abordent avec les agents et le demandeur différents points de discussion, y compris les exigences de rapport à la Commission, l'emplacement de l'installation de gestion des résidus, les points relatifs à l'organisation et à la gestion, la filtration et l'évacuation de l'eau contaminée, les coûts de déclassement et le financement, et les essais du système de drainage par filtre.

P. Penna, au nom de *Canadian Uranium Alliance*, fait un exposé sur la demande; réf. : BMD 99-53.2 et BMD 99-53.2A. P. Penna déclare qu'il n'est pas convenable que la CCEA délivre le permis avant que les essais soient terminés et que les critères préalables établis par la CCEA aient été respectés. Il se dit inquiet à l'idée que COGEMA puisse être autorisée à aller de l'avant avec le projet, compte tenu de ses antécédents, et, si elle y est autorisée, que la concrétisation du projet soit si rapide. Il signale que les membres de l'Alliance souhaitent obtenir des garanties à l'effet que le projet est sécuritaire et qu'ils sont préoccupés par les déclarations des agents de la CCEA à l'effet que l'installation doit être mise en service pour que les essais puissent être effectués adéquatement.

Les commissaires reçoivent aux fins d'étude un mémoire présenté par J. Hyshka, représentant de l'autorité de développement régional de Saskatoon, qui soutient la demande en question; réf. : BMD 99-53.3.

(Suite au point 29)

Ontario Power Generation Incorporated

18. Les commissaires reçoivent aux fins d'étude un rapport d'étape préparé par les agents de la CCEA sur les progrès relatifs aux conditions préalables à la délivrance du permis, soit des améliorations sur le plan de la protection contre les incendies, l'assurance de la qualité, la maintenance, la gestion de la configuration et la formation dans les centrales nucléaires; réf. :

BMD 99-54. Les agents indiquent que des avis sur ces points seront également sollicités auprès d'Énergie NB et d'Hydro-Québec.

Les commissaires discutent avec les agents de la pertinence d'établir des normes d'améliorations au lieu de délais d'exécution.

(La séance est levée pour le déjeuner à 12 h 28; elle reprend à 13 h.)

Secteur nucléaire d'Ontario Hydro

19. Les membres entendent pour étude préliminaire un exposé de R. Osborne et de G.C. Andognini, d'Ontario Power Generation Incorporated (OPG), sur le rapport de la commission indépendante d'examen (IRP) du secteur nucléaire d'Ontario Hydro (au moment de l'examen), et un exposé des agents de la CCEA sur ce rapport. R. Osborne présente les membres du personnel d'OPG assistant à la réunion et débute l'exposé; réf. : BMD 99-55.1.A. G.C. Andognini poursuit l'exposé en présentant les grandes conclusions du BMD. R. Osborne termine l'exposé en soulignant de nouveau l'engagement de la société à travailler de concert avec l'ensemble de ses employés, son souci de gérer sa croissance en fonction de la demande du marché et dans le respect des pouvoirs de réglementation, et sa promesse de continuer à axer tous ses efforts sur la réalisation de ses objectifs de sûreté, de fiabilité et de rentabilité.

J. Murphy, du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique, présente aux commissaires l'information demandée dans le rapport de l'IRP; réf. : BMD 99-55.1. Il explique qu'un système de surveillance doit être mis en œuvre pour évaluer les progrès globaux réalisés et mentionne que le Syndicat travaille en collaboration avec OPG à cet égard. Il précise que ce travail de collaboration n'est pas lié aux questions soulevées en négociation collective, mais qu'il vise uniquement à l'atteinte des objectifs de sûreté. J. Murphy conclut en indiquant que le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique approuve intégralement la présentation de l'OPG et s'efforce d'améliorer les relations en milieu de travail et la sécurité.

Les commissaires entendent l'exposé de J. Wilson, qui représente la Society of Ontario Hydro Professional and Administrative Employees, à l'égard du rapport de la commission indépendante d'examen; réf. : BMD 99-55.2. J. Wilson signale que la Société soutient l'information contenue dans le rapport de l'IRP et travaillera en collaboration avec la direction et les syndicats pour définir des solutions. Il ajoute que la santé des employés, particulièrement en ce qui a trait au stress, est une considération essentielle et invite à consulter les recommandations émises par la société en matière de santé. Il termine en ajoutant que la société est intéressée à apporter sa

1999-04-22

contribution à la CCEA en ce qui a trait aux points soulevés pendant la rencontre d'aujourd'hui.

Les commissaires reçoivent à titre d'information un mémoire préparé par le Conseil canadien des travailleurs du nucléaire sur le rapport en question; réf. : BMD 99-55.3.

Les commissaires entendent l'exposé des agents de la CCEA sur leur analyse du rapport de l'IRP; réf. BMD 99-55 et acétates joints. Les agents abordent différents sujets, dont les méthodes utilisées par l'IRP et la procédure d'analyse du rapport utilisée par les agents; ils présentent les grandes lignes et les conclusions du rapport.

Les commissaires émettent des commentaires sur la rigueur du rapport de l'IRP et se renseignent sur les changements à apporter à l'approche utilisée par la direction et par les employés pour suivre les recommandations de l'IRP. J. Murphy explique que la réaction initiale du Syndicat a consisté à résoudre les problèmes en utilisant l'approche patronale-syndicale traditionnelle, mais il est maintenant clair que les deux parties doivent travailler en collaboration plus étroite et que de nouvelles approches doivent être définies. J. Wilson explique que la société doit également réviser ses méthodes de façon à privilégier la sécurité tout en travaillant avec la direction pour effectuer la transition vers un nouveau marché. Un commissaire pose une question sur la relation entre la direction et les employés, et ajoute qu'il avait espéré une réponse plus précise que celle qu'on lui offre aujourd'hui. R. Osborne explique que les problèmes dont il est question aujourd'hui remontent à des dizaines d'années et fournit un bref sommaire sur les événements. R. Osborne ajoute qu'il est difficile d'évaluer les progrès et les changements culturels réalisés. Il signale qu'une stratégie intégrée doit être élaborée en ce qui a trait aux ressources humaines, et non seulement une stratégie patronale-syndicale. La présidente observe que le besoin de changement semble faire l'unanimité au sein de l'entreprise et que l'organisme de réglementation, le titulaire de permis et les employés d'OPG s'entendent sur le rapport de l'IRP.

Centrale Nucléaire Point Lepreau – Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

20. La présidente précise que M. Graham lui a indiqué qu'il ne participerait pas à la discussion sur ce point pour les raisons déjà exposées de conflit d'intérêt possible.

Les commissaires reçoivent à titre d'information un rapport d'étape de R. White et de W. Pilkington, de la Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB), sur l'état du Programme d'amélioration du rendement (PAR) à la centrale de Point Lepreau, à Lepreau (Nouveau-Brunswick); réf. : BMD 99-56 et acétates joints. W. Pilkington fournit des

renseignements généraux et de l'information sur divers aspects, dont la stratégie de mise en service, l'efficacité du PAR, l'évaluation du rendement de la centrale, les réalisations importantes, les causes fondamentales des événements, les mesures correctives qu'il reste à prendre, les niveaux de dotation et les budgets de fonctionnement et d'entretien. W. Pilkington remarque le nombre des événements devant être signalés et des cas de non-respect des conditions du permis est encore trop élevé; cependant, le nombre d'événements importants liés à la sûreté a diminué. Il termine en indiquant qu'Énergie NB poursuit ses efforts d'amélioration continue et croit à l'efficacité de ses initiatives organisationnelles.

Les agents de la CCEA commentent le rapport d'étape d'Énergie NB. Ils analysent les données relatives à la gestion et à la supervision à Point Lepreau, et discutent de la viabilité des résultats.

Les commissaires abordent les sujets de l'embauche et des relations patronales-syndicales à la centrale avec les représentants d'Énergie NB.

Comités consultatifs et Groupe des conseillers médicaux

21. Les commissaires reçoivent à titre informationnel un rapport d'étape sur les activités du Comité consultatif de la sûreté nucléaire (CCSN), du Comité consultatif de la radioprotection et du Groupe des conseillers médicaux de la CCEA; réf. : BMD 99-57.

Incident de nature radiographique près de Dryden (Ontario)

22. Les commissaires reçoivent à titre d'information un rapport de suivi sur un incident de nature radiographique qui s'est produit près de Dryden (Ontario) en juin 1997; réf. : BMD 99-59. Les agents présentent leur perception de l'incident ainsi que des photographies pertinentes et signalent que l'enquête se poursuit. En réponse à la question de la présidente, ils conviennent de préparer un autre rapport de suivi à l'intention de la Commission.

SUIVI :
M. DUNCAN

(La séance se poursuit à huis clos à compter de 15 h 15.)

Denison Mines Limited – Installation minière Denison (suite du point 12)

23. Ayant reçu et entendu les mémoires et les exposés du demandeur, des agents de la CCEA et des intervenants, la Commission approuve la délivrance à Denison Mines Limited d'une modification au permis de déclassement pour l'installation minière Denison, près d'Elliot Lake (Ontario).

DÉCISION

1999-04-22

Denison Mines Limited – Installation minière Stanrock (suite du point 12)

24. Ayant reçu et entendu les mémoires et les exposés du demandeur, des agents de la CCEA et des intervenants, la Commission approuve la délivrance à Denison Mines Limited d'une modification au permis de déclassement pour l'installation minière Stanrock, près d'Elliot Lake (Ontario).

DÉCISIONMcMaster University (suite du point 13)

25. Ayant reçu et entendu les exposés du demandeur et des agents de la CCEA, la Commission fait l'étude préliminaire de la demande présentée par l'Université McMaster, à Hamilton (Ontario), visant la délivrance d'un permis d'exploitation pour le réacteur nucléaire non producteur de puissance de McMaster, à Hamilton (Ontario).

ÉTUDE
PRÉLIMINAIRETRIUMF (suite du point 14)

26. Ayant reçu et entendu les exposés des agents de la CCEA, la Commission fait l'étude préliminaire de la demande présentée par TRIUMF, à Vancouver (Colombie-Britannique), d'une modification au permis d'exploitation de l'accélérateur ISAC (Isotope Separator and Accelerator Facility), à Vancouver (C.-B.).

ÉTUDE
PRÉLIMINAIREBritish Columbia Cancer Agency (suite du point 15)

27. Ayant reçu et entendu les exposés des agents de la CCEA, la Commission fait l'étude préliminaire d'une demande de permis d'exploitation présentée par la British Columbia Cancer Agency, à Vancouver (Colombie-Britannique), pour un accélérateur nucléaire de particules à vocation médicale; l'accélérateur est situé à l'installation de TRIUMF, à Vancouver (C.-B.).

ÉTUDE
PRÉLIMINAIREBritish Columbia Cancer Agency (suite du point 16)

28. Ayant reçu et entendu les exposés des agents de la CCEA, la Commission fait l'étude préliminaire d'une demande de permis d'exploitation présentée par la British Columbia Cancer Agency, à Vancouver (Colombie-Britannique), pour un accélérateur, situé au Vancouver Island Centre, Victoria (C.-B.).

ÉTUDE
PRÉLIMINAIRECogema Resources Inc. - McClean Lake (suite du point 17)

29. Ayant reçu et entendu les mémoires et les exposés du demandeur, des agents de la CCEA et des intervenants, la Commission :

- a) accepte l'évaluation faite par les agents, à savoir que le promoteur a des programmes en place pour protéger adéquatement les travailleurs, le public et l'environnement;
- b) accepte la constatation des agents à savoir que, même si la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* n'est pas claire sur la question d'un projet ayant déjà fait l'objet d'un rapport d'une commission d'examen, on juge que la mise en œuvre de la réponse du gouvernement à l'évaluation et aux recommandations de la commission visant l'installation minière répond à l'objet de la Loi, reflètent le principe * projet unique - évaluation unique + et évitent le dédoublement en matière d'évaluation environnementale;
- c) fait l'étude préliminaire de la demande pour obtenir une modification du permis d'exploitation d'installation minière pour le projet McClean Lake, qui inclut l'usine de concentration et de l'installation de gestion des résidus JEB.

ÉTUDE
PRÉLIMINAIRE

Clôture

30. La séance est levée par consensus à 15 h 30.

Présidente de séance

Rédacteur du procès-verbal

Secrétaire

1999-04-22

ANNEX A / ANNEXE A

BMD	DATE	File No / No de dossier
99-39 Notice of Meeting Avis de convocation	1999-03-29	(1-3-1-5)
99-40 Agenda for the Board Meeting beginning at 8:30 a.m., on Thursday, April 22, 1999, in the Public Hearing Room, 14th floor, 280 Slater Street, Ottawa, Ontario Ordre du jour de la r1 union de la Commission qui s'ouvrira le jeudi 22 avril 1999 " 8 h 30, dans la salle des audiences publiques, au 14e 1 tage du 280, rue Slater, " Ottawa (Ontario)	1999-04-09	(1-3-1-5)
99-40.1 Agenda for the Board Meeting beginning at 8:30 a.m., on Thursday, April 22, 1999, in the Public Hearing Room, 14th floor, 280 Slater Street, Ottawa, Ontario - Update Ordre du jour de la r1 union de la Commission qui s'ouvrira le jeudi 22 avril 1999 " 8 h 30, dans la salle des audiences publiques, au 14e 1 tage du 280, rue Slater, " Ottawa (Ontario) - Mise " jour	1999-04-21	(1-3-1-5)
99-41 Preliminary List of Agenda items for the Board meeting of May 19 and 20, 1999 Liste provisoire des points " l'ordre du jour de la r1 union de la Commission des 19 et 20 mai 1999	1999-04-06	(1-3-1-5)
99-41.1 Preliminary List of Agenda items for the Board meeting of May 19 and 20, 1999 - Update Liste provisoire des points " l'ordre du jour de la r1 union de la Commission des 19 et 20 mai 1999 - Mise " jour	1999-04-20	(1-3-1-5)
99-42 Minutes of the March 25, 1999 Board meeting ProcMs-verbal de la r1 union de la Commission du 25 mars 1999	1999-03-29	(1-3-1-5)

99-43 1999-04-06 (1-3-1-5)

Business Arising from Atomic Energy Control Board
Suivis des r1 unions de la Commission de contr! le de l'1 nergie atomique

99-44 1999-04-06 (1-1-5-0)

Significant Development Report No. 1999-4
Rapport des faits saillants n! 1999-4

99-44.1 1999-04-20 (1-1-5-0)

Significant Development Report No. 1999-4 - Update
Rapport des faits saillants n! 1999-4 - Mise " jour

99-45 1999-04-06 (2400-6-2)

Status of Legal Issues
Stat des questions juridiques

99-46 1999-04-06 (37-20-8-1)

Denison Mines Limited, Denison Mine Site Amendment of Mining Facility Decommissioning Licence
Modification du permis de d1 classement de l'installation miniMre du site Denison de Denison Mines
Limited

99-46.1 1999-04-06 (1-3-1-7)

Denison Mines Limited, Denison Mine Site Amendment of Mining Facility Decommissioning Licence
- Appearance by Denison Mines Limited
Modification du permis de d1 classement de l'installation miniMre du site Denison de Denison Mines
Limited - Intervention par Denison Mines Limited

99-46.2 1999-04-06 (1-3-1-7)

Denison Mines Limited, Denison Mine Site Amendment of Mining Facility Decommissioning Licence
- Appearance by Northwatch
Modification du permis de d1 classement de l'installation miniMre du site Denison de Denison Mines
Limited - Intervention par Northwatch

1999-04-22

99-47

1999-04-06 (37-20-8-0)

Denison Mines Limited, Stanrock Mine Site Mining Facility Decommissioning Licence
 Permis de d1 classement de l'installation miniMre du site Stanrock de Denison Mines Limited

99-47.1

1999-04-16 (1-3-1-7)

Denison Mines Limited, Stanrock Mine Site Mining Facility Decommissioning Licence - Submission
 from Northwatch
 Permis de d1 classement de l'installation miniMre du site Stanrock de Denison Mines Limited -
 M1 moire de Northwatch

99-48

1999-04-06 (26-1-62-0-0)

Atomic Energy of Canada Limited - Operating Licence for the MAPLE 1 and 2 Reactors at the Chalk
 River Laboratories
 6nergie atomique du Canada limit1 e - Permis d'exploitation pour les r1 acteurs MAPLE 1 et 2 aux
 laboratoires de Chalk River

99-48.1

1999-04-06 (1-3-1-7)

Atomic Energy of Canada Limited - Operating Licence for the MAPLE 1 and 2 Reactors at the Chalk
 River Laboratories - Appearance by Atomic Energy of Canada Limited
 6nergie atomique du Canada limit1 e - Permis d'exploitation pour les r1 acteurs MAPLE 1 et 2 aux
 laboratoires de Chalk River - Intervention par l'6nergie atomique du Canada limit1 e

99-48.2

1999-04-06 (1-3-1-7)

Atomic Energy of Canada Limited - Operating Licence for the MAPLE 1 and 2 Reactors at the Chalk
 River Laboratories - Appearance by Concerned Citizens of Renfrew County and Area
 6nergie atomique du Canada limit1 e - Permis d'exploitation pour les r1 acteurs MAPLE 1 et 2 aux
 laboratoires de Chalk River - Intervention par Concerned Citizens of Renfrew County and Area

99-49

1999-04-06 (26-1-1-1-0)

McMaster University - Renewal of Research Reactor Operating Licence
 Universit1 de McMaster - Renouvellement du permis d'exploitation du r1 acteur de recherche

99-49.1

1999-04-06 (1-3-1-7)

McMaster University - Renewal of Research Reactor Operating Licence - Appearance by McMaster University

Universit1 de McMaster - Renouvellement du permis d'exploitation du r1acteur de recherche - Intervention par l'Universit1 McMaster

99-50

1999-04-06 (29-1-1-5-0 / 29-1-1-0-0)

TRIUMF - Approval of Phase IV of Commissioning the Isotope Separator and Accelerator (ISAC) Facility

TRIUMF - Approbation de la phase IV de la mise en service de l'installation Isotope Separator and Accelerator (ISAC)

99-51

1999-04-06 (29-1-1-0-0)

British Columbia Cancer Agency - Particle Accelerator Operating Licence Renewal for the Proton Therapy Facility at TRIUMF

L'Agence de cancer de la Colombie-Britannique - Renouvellement du permis d'exploitation d'acc111rateur m1dical pour l'installation de th1rapie de proton " TRIUMF

99-52

1999-04-06 (29-1-48-3-0)

British Columbia Cancer Agency, Vancouver Island Cancer Centre - Particle Accelerator Nuclear Facility Construction Approval

L'Agence de cancer de la Colombie-Britannique, Vancouver Island Cancer Centre - Approbation pour construire une installation nucl1aire d'acc111rateur de particules

99-53

1999-04-08 (22-C2-123-1)

COGEMA Resources Inc. - McClean Lake Project Amendment of Operating Licence

COGEMA Resources Inc. - Modification du permis d'exploitation de l'installation projet McClean Lake

99-53.1

1999-04-06 (1-3-1-7)

COGEMA Resources Inc. - McClean Lake Project Amendment of Operating Licence - Appearance by COGEMA Resources Inc.

COGEMA Resources Inc. - Modification du permis d'exploitation de l'installation projet McClean Lake - Intervention par COGEMA Resources Inc.

1999-04-22

99-53.2

1999-04-06 (1-3-1-7)

COGEMA Resources Inc. - McClean Lake Project Amendment of Operating Licence - Appearance by Canadian Uranium Alliance
 COGEMA Resources Inc. - Modification du permis d'exploitation de l'installation projet McClean Lake - Intervention par Canadian Uranium Alliance

99-53.2A

1999-04-19 (1-3-1-7)

COGEMA Resources Inc. - McClean Lake Project Amendment of Operating Licence - Appearance by Canadian Uranium Alliance - Update
 COGEMA Resources Inc. - Modification du permis d'exploitation de l'installation projet McClean Lake - Intervention par Canadian Uranium Alliance - Mise " jour

99-53.3

1999-04-06 (1-3-1-7)

COGEMA Resources Inc. - McClean Lake Project Amendment of Operating Licence - Submission from Saskatoon Regional Economic Development Authority
 COGEMA Resources Inc. - Modification du permis d'exploitation de l'installation projet McClean Lake - M1 moire de Saskatoon Regional Economic Development Authority

99-54

1999-04-06 (26-7-0-0-0)

AECB Staff Report on Proposed Licence Conditions for Ontario Power Generation Incorporated Power Reactors Based on NAOP/ Integrated Improvement Program Milestones
 Rapport des agents de la CCEA sur les conditions de permis propos1 es pour les centrales nucl1 aires d'Ontario Power Generation Incorporated d'aprMs le NAOP

99-55

1999-04-06 (26-1-0-0-0)

AECB Staff Review of the Report of the Independent Review Panel on Ontario Hydro Nuclear
 AECB Staff Review of the Report of the Independent Review Panel on Ontario Hydro Nuclear

99-55.1

1999-04-06 (1-3-1-7)

AECB Staff Review of the Report of the Independent Review Panel on Ontario Hydro Nuclear - Appearance by Ontario Power Generation Inc. and Power Workers' Union
 AECB Staff Review of the Report of the Independent Review Panel on Ontario Hydro Nuclear - Intervention par Ontario Power Generation Inc. et le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur 1 nerg1 tique

99-55.1A

1999-04-21 (1-3-1-7)

AECB Staff Review of the Report of the Independent Review Panel on Ontario Hydro Nuclear -
 Submission from Canadian Nuclear Workers' Council - Updated submission
 AECB Staff Review of the Report of the Independent Review Panel on Ontario Hydro Nuclear -
 M1 moire du Conseil canadien des travailleurs du nucl1 aire - M1 moire " jour

99-55.2

1999-04-06 (1-3-1-7)

AECB Staff Review of the Report of the Independent Review Panel on Ontario Hydro Nuclear -
 Appearance by The Society of Ontario Hydro Professional and Administrative Employees
 AECB Staff Review of the Report of the Independent Review Panel on Ontario Hydro Nuclear -
 Intervention par The Society of Ontario Hydro Professional and Administrative Employees

99-55.3

1999-04-06 (1-3-1-7)

AECB Staff Review of the Report of the Independent Review Panel on Ontario Hydro Nuclear -
 Submission from Canadian Nuclear Workers' Council
 AECB Staff Review of the Report of the Independent Review Panel on Ontario Hydro Nuclear -
 M1 moire du Conseil canadien des travailleurs du nucl1 aire

99-56

1999-04-06 (1-3-1-7)

Status of Performance Improvement Program at Point Lepreau Generating Station
 État d'avancement du programme d'am1 lioration de la centrale Point Lepreau

99-57
20-1-9-0)

1999-04-06 (13-1-28-0; 13-1-29-0;

Report on Activities of the Advisory Committees and of the Medical Advisers
 Rapport d'activit1 s des comit1 s consultatifs et des conseillers m1 dicaux

99-58

1999-04-06 (15-200-28-0-0)

Radium Licensing
 Processus de permis - radium

99-59

1999-04-06 (1-1-17-0 ; 15-1-11324)

Possible Radiation Injury to a Worker near Dryden, Ontario
 Possibilit1 de blessure radiologique pour un travailleur prMs de Dryden (Ontario)

